Application Agrément

La connexion à la nouvelle application Agrément se fait à partir du portail Arena (si2d.ac-toulouse.fr)

Onglet « Enquêtes et Pilotage » puis « Pilotage académique » ensuite « Gestion des Agréments »



Tout d'abord, l'onglet « Formation ». C'est à partir de là que vous pouvez voir les formations proposées ainsi que les informations sur ces dernières.



Pour inscrire des candidats à une formation :

Onglet « Candidats » puis « Créer »



Il suffit ensuite de compléter les champs du formulaire.

Seuls les champs avec un astérisque sont obligatoires

440

Une fois les candidats créés ; il ne reste plus qu'à les affecter à une formation proposée.

Pour cela, on clique sur « Formations » puis « Consulter » puis

Libellé 🏦	Date de début 14	Date de début d'inscription 14	Date de fin 14	Date de fin d'inscription	Participants maximum	Activité 14	Candidats 斗	7.1
Natation Test	20/10/2018	01/10/2018	20/10/2018	19/10/2018	30	Natation et autres activités aquatiques	0	•

L'ensemble des candidats créés apparait, il suffit de cocher ceux que l'on souhaite inscrire à la formation choisie et de valider l'inscription.

	Nom	1.1	Prénoms	1.1	Établissement	11
0	MANAUDOU		Laure		ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PRÉVERT	
Ο	TOMBA		Alberto		ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PRÉVERT	
0	ZIDANE		ZINEDINE		ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PRÉVERT	

	Nom 11	Prénoms 11	Établissement	11			
•	MANAUDOU	Laure	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PRÉVERT				
Ο	ТОМВА	Alberto	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PRÉVERT				
۷	ZIDANE	ZINEDINE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PRÉVERT				
Ligne(s) 1 à 3 sur 3 2 lignes sélectionnées Précédent 1 Suivant							
🖸 Valider l'inscription 😰 Annuler 🖪 Revenir à la liste des formations							

Libellé 🏦	Date de début Ti	Date de début d'inscription 14	Date de fin ⊺‡	Date de fin d'inscription	Participants maximum 14	Activité 11	Candidats 14	71
Natation Test	20/10/2018	01/10/2018	20/10/2018	19/10/2018	30	Natation et autres activités aquatiques	2	0 *

Lorsque la session de formation est terminée, la liste des candidats agréés sera visible depuis l'onglet « Agréments » « Consulter la liste des candidats agréés ».



Pour consulter la liste des candidats agréés :

En se rendant sur l'onglet **« Agréments » « Consulter la liste des candidats agréés »,** vous avez la possibilité de trier les candidats par <u>activités</u>.



Vous pouvez également connaitre la date d'expiration de l'agrément. Il n'est plus nécessaire de valider chaque année un candidat. L'agrément reste actif jusqu'à son expiration. En revanche, si un candidat ne satisfait pas ou qu'il ne souhaite plus faire partie de la liste des personnes agréées de votre établissement, vous avez la possibilité de le supprimer de la liste à tout moment, même si son agrément est toujours actif.